

dont la vraisemblance seule est une inculpation pour la moralité politique de Louis-Philippe, me paraît propre à jeter quelque jour sur le caractère de sa participation aux diverses tentatives qui se succédèrent depuis lors, et qui aboutirent en définitive au mouvement révolutionnaire de 1830.

L'exil du duc d'Orléans en Angleterre ne fut pas d'ailleurs dénué de compensations. Malgré l'élévation des charges publiques, une décision royale du 11 septembre 1816 fit remise à ce prince et à sa mère du tiers de leurs contributions dans les rôles de 1815 (1). Cette faveur, provoquée par les réclamations réitérées de Louis-Philippe, fut motivée sur le préjudice que la prolongation de son absence causait à sa fortune. Vers la même époque, Louis XVIII, son frère et ses neveux abandonnaient noblement à l'État plus du tiers de leur liste civile.

Le rappel de l'exilé n'accompagna pas cette indemnité pécuniaire. Ce ne fut qu'au commencement de février 1817, après dix-huit mois d'absence, que le roi, cédant aux instances de sa famille, lui accorda la permission de rentrer en France.

Lorsque le duc d'Orléans reparut avec sa famille sur le sol français, son nom était fort déchu de l'influence qu'il avait quelque temps exercée sur l'opinion publique. La persistance de ce prince à refuser son concours direct à tout complot politique, avait attiédi le zèle de ses partisans, et les nombreuses affiliations ou sociétés secrètes qui commençaient à s'établir en France, étaient muettes à son égard. Il parut tout-à-fait oublié dans les conspirations ourdies, pendant plusieurs années, pour le renversement du trône. Mais la faction ouvertement agressive qui, sous des drapeaux divers, n'a jamais, pendant la Restauration, désarmé le terrain du combat, n'était pas le seul adversaire qu'elle eût à craindre.

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par A. de Vaulabelle, t. 4, p. 163.